

- [ARTS](#)

La succession Gurlitt, un fatras d'œuvres qui reste à débrouiller

Le Musée de Berne a publié sur son site la liste des quelque 1 500 pièces dont il vient d'accepter l'héritage.

Par [Philippe Dagen](#) Publié le 02 décembre 2014 à 13h23 - Mis à jour le 19 août 2019 à 14h08



La façade du Musée de Berne en novembre 2014. REUTERS/RUBEN SPRICH

Le 24 novembre, par convention signée entre la République fédérale d'Allemagne, le Land de Bavière et le Musée des beaux-arts de Berne, celui-ci a accepté la succession de Cornelius Gurlitt, fils du galeriste Hildebrand Gurlitt qui participa à la spoliation des collectionneurs juifs et au pillage des musées allemands conduit à partir de 1933 au nom de l'« art dégénéré ».

Article réservé à nos abonnés **Lire aussi** [Le Musée de Berne accepte l'héritage Gurlitt](#)

Cette succession, d'environ 1 500 pièces, se compose des œuvres retrouvées en décembre 2012, d'abord dans l'appartement de Cornelius Gurlitt à Schwabing, quartier de Munich, puis dans sa maison de Salzbourg. Le 27 novembre, le musée a publié sur son site (Kunstmuseumbern.ch) les deux ensembles, tout en prévenant qu'il « ne peut pourtant garantir ni l'exhaustivité ni la justesse desdites listes. Ces listes ne sont que des documents de travail. Ces dernières ont vocation à être, lors de recherches, encore complétées et détaillées ». Il est précisé que les inventaires sont pour l'heure incomplets, certaines attributions incertaines, les reproductions imparfaites.

Toutes réserves que l'examen de ces listes confirme. La publication se divise en deux, Schwabing d'une part, Salzbourg de l'autre. Soit 196 pages pour la première, 95 pour la seconde, certaines pages ne présentant que deux œuvres, d'autres six ou sept. La liste Salzbourg distingue les peintures – une quarantaine –, les dessins – une centaine – et les gravures – le double approximativement. A l'intérieur de ces catégories, le classement suit l'ordre alphabétique des auteurs. La liste Munich est un fatras d'œuvres sur toile et sur papier pêle-mêle, pas d'ordre alphabétique, aucune chronologie. On a peine à croire qu'après deux ans de travail, on en soit encore à un état si grossier. Plus de la moitié des œuvres n'est pas reproduite, ce qui rend toute recherche impossible, que ce soit pour des historiens ou pour les ayants droit de propriétaires spoliés par les nazis.

Œuvres « dégénérées »

Quelques observations sont cependant possibles. La richesse d'abord : à Salzbourg ont ainsi été retrouvés une *Sainte Victoire* de Cézanne de 1897, une marine de Manet, quatre Renoirs, trois Courbets et deux Corots. A Munich se trouvaient d'autres Courbets, d'autres Renoirs, des Degas, des Delacroix, mais aussi des maîtres anciens, dont Cranach, Holbein, Dürer et Spranger. Ces œuvres n'étaient pas considérées comme « dégénérées » : elles ne proviennent donc pas des musées qui furent « épurés », mais de collections privées. Celles-ci étaient-elles situées en Allemagne, en France, aux Pays-Bas ? Hildebrand Gurlitt ayant participé au trafic d'œuvres pillées organisé par les nazis entre 1940 et 1944, toutes ces provenances sont possibles. On peut imaginer la quantité et la complexité des revendications auxquelles le groupe de recherches – dit *taskforce* –, désormais piloté depuis Berne, devra répondre.

Autre déduction : les œuvres « dégénérées » sont, en majorité, celles d'artistes modernes allemands. Kirchner, Heckel, Nolde, Dix, Beckmann et Grosz étaient tout particulièrement visés et Hildebrand Gurlitt put ainsi se constituer une très vaste collection de leurs dessins et gravures à peu de frais. Mais, en connaisseur, il prit soin d'y adjoindre ceux qui avaient été leurs maîtres : Gauguin, Munch, Toulouse-Lautrec. Liebermann, parce qu'il était à la fois, si l'on peut dire, juif et proche de l'impressionnisme – donc des Français – fut victime d'un égal acharnement : aussi y avait-il des dizaines de ses dessins à Schwabing.

Ce sont là plus que des indices sur l'origine de l'essentiel de la « succession Gurlitt ». Mieux on la connaît, mieux il apparaît qu'elle est l'illustration exemplaire de la politique artistique du III^e Reich. Ce qui n'a pas empêché, le 21 novembre, une « héritière légale » de Cornelius Gurlitt de déposer une requête auprès d'un tribunal de Munich pour faire valoir ses droits. Pour cette raison, le musée de Berne ne peut avoir, pour l'heure, qu'un accès restreint aux œuvres. Le travail des spécialistes de la *taskforce* en sera encore un peu plus retardé.

Philippe Dagen